

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **DEUX MILLE VINGT CINQ le NEUF AVRIL**  
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,  
à dix-huit heures  
salle du Conseil municipal de Morzine,  
sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER - maire

**Date de convocation du Conseil municipal : 04 avril 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

**Nombre de conseillers municipaux présents : 19**

**Quorum : 12**

**Nombre de pouvoirs : /**

**Nombre de votants : 19**

- Pour : 19

- Contre : /

- Abstention : /

**Présents : 19**

Mmes, MM. BAUD PACHON Valérie, MARCHAND Thierry, ANTHONIOZ TAVERNIER Elisabeth, MARULLAZ David, THORENS Valérie, FOURNET Bernard, VERNET Josette, MUET Daniel, MARULLAZ Marie-Paule, BÉARD Patrick, BRAIZE Jean-Michel, BAUD Philippe, LEFANT Myriam, COQUILLARD Michel, RAYBAUD MARTIGNONI Florence, GAYDON Jeanine, ROSSET Emmanuelle, GAYDON Jean-François

**Absents et excusés : 04**

Mmes, MM. TROMBERT Fabien, PAGE Olivier, MUGNIER CASTEX Margaux, RASERA Louise

- Madame Marie-Paule MARULLAZ a été désignée secrétaire -

### D\_2025\_04\_33

#### BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : CREATION D'UNE AIRE DE JEUX « SPLASHPAD » A L'ESPACE AQUATIQUE - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Il est exposé que la commune de Morzine souhaite créer, dans son espace aquatique (partie extérieure), une nouvelle aire de jeux de type « Splashpad » d'une surface d'environ 200 m<sup>2</sup> dévolue à 2 créneaux d'âge distincts.

Cet équipement ludique évoquera le thème de la montagne. Il comprendra une quinzaine de jeux, des fontaines d'animation, des arbres à seaux, des arcs-en-ciel aquatiques... Il sera implanté en lieu et place de la pataugeoire actuelle, intégralement supprimée.

L'opération projetée comprend l'intégration des installations techniques de la nouvelle aire de jeux (filtration, désinfection et bêche tampon associée) dans la zone technique située dans le bâtiment piscine.

Les travaux correspondants ont été évalués à 325 000 € HT.

Dans le cadre de cette opération, il est prévu, au cours de cette année 2025, de réaliser les prestations suivantes :

- missions DIA – AVP – PRO- AMT du contrat de maîtrise d'œuvre : 25 000 € HT
- démolition pataugeoire – Terrassement – Début gros œuvre : 105 000 € HT

Afin de financer ces études et cette première tranche de travaux, la municipalité souhaite pouvoir solliciter des aides financières mobilisables au titre du Contrat Région-Ville, à hauteur de 92 000 € HT, le solde et la TVA étant directement pris en charge par la commune de Morzine.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la poursuite des études et le démarrage des travaux de création d'une nouvelle aire de jeux de type « Splashpad » sur les terrasses extérieures de l'espace aquatique de Morzine,

ADOpte le plan de financement des coûts correspondants imputables au budget primitif 2025 du principal,

CONSTATE l'inscription de crédits pour ces études et premiers travaux au budget primitif 2025 du principal,

AUTORISE M. le maire à solliciter toutes subventions pour le financement de ce projet,

DIT que la part qui ne serait pas obtenue au titre de subventions serait prise en charge par la commune de Morzine,

AUTORISE M. le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Pour extrait certifié conforme,  
fait à Morzine, le 10 avril 2025.

La secrétaire de séance,  
**Marie-Paule MARULLAZ.**



Le maire de Morzine,  
**Jean-François BERGER**



---

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.*

---